



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 24 août 2022

Délibération n° 2022-085

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/08/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – PIETERS Marc - VENANT Frédéric - DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme VIDAL Isabelle, DIERS Thierry ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absente : Mme CLEMENT Nadine.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Isabelle.

Institution et vie politique : fonctionnement des assemblées

Approbation du procès-verbal du secrétaire – Séance du 26 juillet 2022.

Le conseil municipal, par 11 voix POUR,

- DECIDE d'approuver le procès-verbal du secrétaire concernant la séance du 26 juillet 2022.

Publication du 26.08.2022

Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

